

Le logement, besoin vital !



MARS 2026

Six ans pour lutter contre le mal-logement

Dans les Hauts-de-France, chaque mois, 3 500 personnes en moyenne appellent le 115 sans obtenir de place d'hébergement. 247 500 foyers sont en attente d'un logement social et plus de 400 000 sont en situation de précarité énergétique. Il est urgent d'agir et de placer le Logement d'abord au cœur des politiques locales !

Le mandat de maire est certes difficile : la diversité et la technicité des sujets, l'enchevêtrement des compétences, l'insuffisance chronique des moyens humains et financiers, la nécessaire conciliation d'intérêts divergents font de la conduite des politiques publiques locales un pilotage sous contraintes. Mais le logement doit figurer parmi les enjeux prioritaires des mandats municipaux 2026 – 2032.

Premier poste de dépenses des Français, c'est souvent aussi le principal motif de sollicitation des élus. En matière d'habitat, les politiques nationales sont certes déterminantes. Mais les

communes et intercommunalités ont un rôle clé à jouer et constituent un **échelon essentiel de solidarité locale et de lutte contre les inégalités**, en complément des politiques sociales de redistribution.

Les leviers locaux de lutte contre le mal-logement existent.

Dans ce document destiné aux candidat-es et aux futur-es élu-es de territoires ruraux comme de grandes agglomérations, la Fondation pour le Logement met en avant les orientations qu'elle souhaite voir porter par les communes des Hauts-de-France et les outils à leur disposition, selon la nature des difficultés de logement de leurs habitants.

Cette publication présente également à titre illustratif, et de manière non exhaustive, des **actions concrètes déjà menées par de nombreux territoires**. Un certain nombre d'entre elles relèvent de l'échelle intercommunale, trop souvent absente des débats publics malgré leur rôle prépondérant dans les politiques de l'habitat. Chaque thématique reprend ainsi quelques bonnes pratiques constatées dans la région et cible les principaux enjeux du territoire.

Améliorer l'accès au logement pour tous

Développer l'offre de logements sociaux

Je respecte l'article 55 de la loi SRU.

Ma commune ou l'intercommunalité à laquelle elle appartient apporte des **aides financières aux organismes de logement social pour créer des logements sociaux à bas niveau de loyer et de charges** (aides à la pierre et garanties d'emprunt).

J'inscris au **plan local d'urbanisme** des obligations sectorisées de production de logement social (emplacements réservés pour le logement, secteurs de mixité sociale).

Je développe des **politiques foncières** en faveur du logement social : préemptions et autres acquisitions foncières, mises à disposition par bail ou reventes à prix minoré, partenariat avec l'établissement public foncier...

J'analyse le profil des demandeurs du territoire et j'adapte en conséquence la **programmation de logements** sociaux : typologies de logement, niveaux de loyer et types de projets (étudiants, seniors, personnes en situation de handicap...).

Je favorise la création de **pensions de famille et de résidences sociales** en veillant à la qualité du projet immobilier et du projet social.

Je promeus le logement social par la **concertation avec les habitants**.



Aides à la production de logements sociaux : subvention de la Métropole européenne de Lille (MEL), jusqu'à 26 000 € par logement très social.

Garanties d'emprunt pour les bailleurs sociaux : garantie par la Communauté urbaine d'Arras pour tous les logements sociaux.

Bail emphytéotique sur du foncier communal pour du logement social : bail de la commune rurale de Quesques à la Foncière Chênelet pour la réalisation de logements très sociaux.

Prescriptions au plan local d'urbanisme : 102 emplacements réservés pour le logement et 23 secteurs de mixité sociale inscrits au PLU dans les communes SRU déficitaires en logement social de la MEL.



61 communes SRU déficitaires en logement social.

Une attribution pour 4,68 demandes de logement social dans les Hauts-de-France. Tension locative particulièrement élevée pour les agglomérations d'Amiens, Beauvais, Cambrai, Compiègne, Creil, Dunkerque, Lille et Montreuil-sur-Mer.

Répondre aux besoins en logement sans artificialiser les sols

J'engage des politiques actives de **lutte contre la vacance de logements privés, alliant repérage** (plateforme zéro logement vacant, identification des propriétaires), **incitation** (aides aux travaux, taxes sur les logements vacants) et **coercition** (acquisition foncière, réquisition).

Je mobilise le **patrimoine vacant dont ma commune est propriétaire**, pour des usages temporaires ou définitifs d'habitation.

J'accompagne la **reconversion des friches ou délaissés urbains** en prenant appui sur un établissement public foncier et les outils d'aménagement et en mobilisant le Fonds Vert.

Je facilite la **transformation de bureaux en logements**.

J'encourage la **densification raisonnée** en facilitant la surélévation des bâtiments et les divisions parcellaires.

J'accompagne les **déménagements des personnes en sous-occupation ou suroccupation** vers des logements aux

typologies mieux adaptées, en tenant compte de leurs attentes et de leurs dépenses actuelles de logement.



Mission globale de lutte contre le logement vacant : concession d'aménagement confiée par la MEL à l'opérateur La Fabrique des Quartiers (déblocage de situations complexes, acquisition et réhabilitation si besoin) ; brigade interne dédiée à la lutte contre les logements vacants à Roubaix.

Engagement au sein du réseau Agir contre le logement vacant : Roubaix, Ardennes Thiérache, Communauté urbaine de Dunkerque (CUD), MEL, Valenciennes Métropole.

Recyclage de friches : écoquartier de la Verrerie Blanche, avec l'établissement foncier public Hauts-de-France, par la commune rurale d'Anor.

Utilisation temporaire de bâtiments : mobilisation de bâtiments publics ou privés, en attente de projet, pour de l'hébergement, à Bondues ou Lille.

Accompagnement à la mutation de personnes en sous-occupation dans le parc social : expérimentation par l'ex-office public de l'habitat LMH de soutien aux déménagements vers des logements de typologie plus adaptée, sans augmentation de loyer.



Au moins **1 120 friches** (4 230 hectares) dans la région (*Cartofriches*).

300 000 m² de locaux professionnels vacants dans la métropole lilloise.

720 ha de terres agricoles et forestières consommées en deux ans pour des projets d'habitat de faible densité (inférieure à 16 logements à l'hectare), en particulier dans le Nord et le Pas-de-Calais.

Favoriser l'accès au logement des personnes les plus modestes

Je progresse d'année en année sur le nombre d'**attributions de logements sociaux à des personnes sans logement personnel**.

Je veille au respect, par chaque bailleur de ma commune, de l'obligation d'attribuer **25 % des logements aux ménages reconnus prioritaires** et, hors quartiers prioritaires de la politique de la ville, aux ménages aux ressources les plus faibles (ménages dits « du premier quartile », soit les 25 % les plus pauvres).

Je promeus la **transparence et l'équité dans la gestion de la demande locative sociale et dans les attributions**.

J'encourage les démarches de « **location active** » permettant aux demandeurs de candidater sur les offres mises en ligne par les bailleurs.

Je garantis au sein du CCAS un **accueil et un accompagnement sur les recours DALO** (droit au logement opposable) et **DAHO** (droit à l'hébergement opposable).

Je mobilise tous les moyens visant au **relogement des ménages prioritaires DALO** et ne m'oppose pas à l'arrivée de ménages reconnus prioritaires DALO, qu'ils viennent de ma commune ou d'une autre commune.

Je porte en **Conférence intercommunale du logement** les enjeux d'accès au logement des plus modestes et les politiques du Logement d'abord.



Pilotage intercommunal des attributions de logement social : définition des objectifs, animation et suivi au sein des conférences intercommunales du logement par Amiens Métropole, les Communautés d'agglomération Lens Liévin et Hénin Carvin, la MEL...

Mise en œuvre locale du plan Logement d'abord : développement et coordination d'un accompagnement social adapté et pluridisciplinaire, partant des attentes des personnes, et développement d'une offre de logements de qualité à faible coût par Amiens, Arras, la CUD, la MEL.

Mise en place d'une plateforme de location choisie : exemple de l'office public de l'habitat AMSOM dans les communes de la Somme.

Anonymisation des dossiers de demande de logement social en commission d'attribution : exemple du bailleur Habitat du Nord, à promouvoir auprès d'autres organismes de logement social.

Formation sur le droit au logement opposable : équipes de plusieurs CCAS du Nord, avec l'appui de l'union départementale des CCAS et du comité de veille DALO Nord.



18 % seulement des attributions de la région aux 25 % des demandeurs les plus pauvres.

Réguler le marché

Je mets en place, si le marché locatif est tendu, l'**encadrement des loyers** et je donne les moyens de sa mise en œuvre et de son contrôle.

J'incite les **propriétaires de logements locatifs privés et les investisseurs à plafonner leurs loyers et à les mettre en location pour des ménages modestes**, en contrepartie des avantages fiscaux nationaux : je communique sur l'intermédiation locative et Loc'Avantages et je soutiens l'activité de prospection et de captation de logements.

Je **développe les opérations de dissociation entre le foncier et le bâti** et je soutiens le développement de projets en bail réel solidaire, en renforçant leur caractère social.

Je **régule les résidences secondaires et les meublés touristiques** si nécessaire et en assure le contrôle.



Encadrement des loyers privés : observatoire et encadrement des loyers, campagnes d'information et plateforme de signalement et de contrôle par la ville de Lille.

Location solidaire et accompagnement des propriétaires : [plateforme](#) d'information et d'engagement de propriétaires solidaires dans le Pas-de-Calais que les élus locaux peuvent relayer dans leur commune.

Aides financières au bail réel solidaire : aide de la MEL jusqu'à 10 000 € par logement.

Régulation des meublés touristiques : limitation du nombre de meublés touristiques par quartier à Bourbourg et Dunkerque ; obligation de compensation par la création d'un logement d'habitation au Touquet et dans cinq communes de la MEL.

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : majoration dans neuf communes de la Somme.



170 communes des Hauts-de-France classées en zone tendue (agglomérations de Lille et Creil notamment) ou en zone touristique et tendue (littoral notamment).

12 organismes de foncier solidaire agréés dans la région.

Améliorer les conditions de vie et l'accès au logement pour les personnes en habitat précaire

Je mène une [politique qui favorise l'inclusion des personnes vivant en squats ou en bidonvilles](#) sur mon territoire.

J'améliore les **conditions sanitaires et la sécurité sur les lieux de vie informels** : accès à l'eau, hygiène, assainissement, ramassage des déchets, sécurisation électrique.

Je mets fin à l'errance des personnes en **refusant les expulsions de lieux de vie informels sans solutions**, et j'implique ma commune et mon intercommunalité dans l'accès au logement social ou le développement de solutions d'habitat adapté à la diversité des situations.

J'encourage la **mise en place d'un plan de résorption durable des bidonvilles sur mon territoire** associant l'ensemble des acteurs locaux.

Je garantis l'**accès à la domiciliation et à la scolarisation** aux personnes en habitat précaire et soutiens des **actions visant à favoriser l'accès au logement, à l'emploi, à la santé, à l'école, à l'apprentissage du français...**

Je reconnais à part entière les personnes en habitat précaire comme habitants et citoyens de ma commune, en les associant pleinement aux actions de résorption et d'amélioration des conditions de vie les concernant.



Accès à l'eau, hygiène et assainissement : soutien pendant la crise sanitaire à Solidarités International pour le raccordement aux réseaux, l'installation, la maintenance des équipements et la sensibilisation des habitants de bidonvilles dans l'agglomération lilloise.



Un millier de personnes environ en bidonvilles et squats dans l'agglomération lilloise.

Entre 700 et 2 500 personnes selon les périodes de l'année dans les lieux de vie informels du Calais et du Dunkerquois en 2025.

Agir pour des logements de qualité et adaptés aux besoins des habitants

Lutter contre l'habitat indigne et non décent

Je donne aux occupants la possibilité d'agir et de [faire valoir leurs droits](#).

Je **sensibilise le personnel communal** aux questions d'habitat indigne et de saturnisme pour développer le **repérage et le traitement des situations en lien avec les partenaires du territoire** (services de l'État, Département, Agences départementales d'information sur le logement, opérateurs d'amélioration de l'habitat, acteurs du soin...).

Je veille à avoir un **service communal d'hygiène et de santé (SCHS) suffisamment doté** en personnel ou je développe une **équipe d'inspecteurs de salubrité**.

Je mets en œuvre les **dispositifs préventifs** de contrôle du parc privé sur mon territoire (autorisation préalable de mise en location dite « permis de louer », déclaration de mise en location, permis de diviser).

Je procède aux **travaux d'office et au relogement des occupants en substitution de propriétaires défaillants** lorsque cela s'avère nécessaire.

Je m'engage dans la **contractualisation d'un pacte territorial France Rénov** incluant un **volet accompagnement**, en particulier pour **les propriétaires les plus vulnérables**.

Je m'implique dans la **lutte contre les marchands de sommeil** en mobilisant les procédures judiciaires.

Mutualisation intercommunale des moyens de lutte contre l'habitat indigne : transfert des pouvoirs de police à l'intercommunalité et développement d'une équipe d'inspecteurs de salubrité intercommunaux par la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer.

Permis de louer : mise en œuvre dans plus d'une centaine de communes des Hauts-de-France (hormis la Somme), en lien avec la CAF, visites à domicile par des opérateurs (Communauté d'agglomération du Boulonnais par exemple) ou par les services de la commune (comme à Dunkerque).

Réalisation des travaux d'office lorsque le propriétaire est défaillant : mission confiée par la ville de Roubaix à l'opérateur La Fabrique des Quartiers pour la réalisation de travaux d'office, y compris pour l'exécution des arrêtés de traitement de l'insalubrité après conventionnement avec l'État.

Lutte contre les marchands de sommeil : signalements au Procureur, partenariat avec le Parquet, constitution de partie civile dans des affaires pénales à l'encontre de propriétaires bailleurs pour des faits liés à l'habitat indigne (Roubaix, MEL).

 Près de **130 000 logements privés potentiellement indignes** dans la région (soit 6,3 % des résidences principales privées), parmi lesquels 60 % de logements locatifs privés (soit 14 % du parc locatif privé).

Enjeu de développer le permis de louer dans les communes de la Somme.

Lutter contre la précarité énergétique

Je **développe le repérage des situations de précarité énergétique**, la réalisation de diagnostics à domicile, la médiation entre locataires et propriétaires ainsi que l'orientation vers des dispositifs d'accompagnement aux travaux de rénovation énergétique. Pour ce faire, je peux m'appuyer sur les outils de financement existants de type SLIME.

Je développe au sein du CCAS une **aide au paiement des factures d'énergie**.

Je m'assure que les habitants ont **accès à un conseil et une information fiable sur la rénovation énergétique** en soutenant l'installation d'un Espace Conseil France Rénov.

Je soutiens la **rénovation des passoires énergétiques** en développant des aides financières complémentaires à celles de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah).

Je **lutte contre les bouilloires thermiques** en intégrant les travaux liés au confort d'été dans les aides à la rénovation et en luttant contre les îlots de chaleur.

Je veille à la **bonne application de l'interdiction progressive de location des logements en étiquette E, F et G** dans le cadre des contrôles de décence du logement et des dispositifs préventifs (permis de louer) que je mets en œuvre.

J'anime le **réseau des partenaires locaux de la rénovation énergétique**, y compris les entreprises et artisans.



Service public pour l'amélioration de l'habitat privé : repérage et sensibilisation à la précarité énergétique via une multiplicité de partenaires (La Poste, associations locales...), aides financières complémentaires à l'Anah pour la réalisation de travaux, accompagnement renforcé des propriétaires très modestes, par exemple dans le cadre d'Amelio par la MEL ou du programme CEE « Territoire Zéro Exclusion Énergétique » de la communauté de communes des Campagnes de l'Artois.

Accompagnement des locataires en précarité énergétique : repérage, information, visite à domicile et diagnostic, médiation avec le propriétaire pour la réalisation de travaux, par exemple dans le cadre du programme SLIME de la MEL.

Aide au paiement des dettes d'énergie et de fluides : aides sociales facultatives du CCAS, de Villeneuve d'Ascq par exemple.



Un million de résidences principales énergivores dont 400 000 sont des passoires énergétiques (étiquette F ou G), en particulier dans l'agglomération lilloise mais également en secteur rural (Aisne, Est de la Somme...).

Renforcer l'accompagnement aux droits liés à l'habitat et lutter contre le non-recours

Je m'assure que les habitants puissent accéder à une **permanence d'information juridique liée à l'habitat**, et je soutiens les **actions visant à accompagner dans l'accès aux**

droits liés à l'habitat les personnes mal logées jusqu'à résolution de leurs difficultés de logement.

Je rends effectif le **droit à la domiciliation** pour toute personne sans domicile stable ayant un lien avec ma commune, pour permettre de recevoir du courrier de façon constante et confidentielle, première étape de l'accès aux droits.

Je **lutte contre les expulsions locatives**, en octroyant au CCAS ou à des associations les moyens humains et financiers d'accompagnement des ménages en amont des procédures et en proposant un relogement adapté avant l'octroi du concours de la force publique.

Je **lutte contre la fracture numérique**, notamment en maintenant des **guichets d'accueil physique** (ouverture de droits, demande d'aides financières, demande de logement...).

Je soutiens les actions « **d'aller vers** » pour **lutter contre le non-recours aux droits** (visites à domicile, permanence mobile...).



Accompagnement sociojuridique des personnes mal logées : soutien à des associations d'accompagnement aux droits liés à l'habitat par Lille et la MEL ; soutien à des permanences sur le droit au logement par des avocats et travailleurs sociaux dans la métropole lilloise.

Permanences d'information juridique sur le logement : soutien à des permanences d'ADIL dans des communes rurales ou villes des Hauts-de-France.

Accompagnement des ménages en procédure d'expulsion locative : service intercommunal de prévention des expulsions à la CUD ; réalisation des diagnostics sociaux et financiers préalables aux audiences du tribunal par les CCAS du Valenciennois ; accompagnement, aides sociales et commissions de recours ultime par le CCAS de Villeneuve d'Ascq.



11 260 assignations au tribunal dans le cadre de procédures d'expulsion dans la région en 2024 (hors Oise).

17 % de la population de plus de 15 ans en situation d'illectronisme dans la région (Insee, 2020).

Développer l'habitat pour les gens du voyage

Je prends en compte l'habitat mobile dans le document d'urbanisme et dans la politique locale de l'habitat et je veille à identifier des sites accessibles et qui ne soient pas exposés à des nuisances environnementales.

Je développe l'offre en équipement public d'accueil pour atteindre les objectifs fixés par le schéma départemental, afin ne pas laisser des ménages en habitat mobile en situation d'errance ou d'installation sans titre faute de solutions dignes.

Je garantis des conditions de vie dignes dans les aires d'accueil, en m'assurant de leur entretien régulier et de l'accès aux services essentiels (eau, électricité, ramassage des déchets).

Je développe des terrains familiaux locatifs et des logements très sociaux adaptés pour les gens du voyage.

Je suis favorable à l'ouverture des FSL (fonds de solidarité pour le logement) pour les personnes vivant de manière permanente en résidence mobile.



Projets d'habitat adapté : construction pour les voyageurs sédentarisés de logement très social avec caravane adjacente à Amiens, Hénin-Beaumont, Lambersart, Lille, Valenciennes, ou de terrains familiaux locatifs à Creil et à Beauvais par exemple.



Aucun département de la région ne respecte les prescriptions inscrites à leur schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, qui concerne prioritairement les communes de plus de 5 000 habitants.

Faire des villes et des villages des territoires accueillants

Garantir les droits des personnes sans abri

Je reconnais et fais respecter la [Déclaration des droits des personnes sans abri](#).

J'améliore la **connaissance du nombre et des situations des personnes sans abri** sur ma commune, je fixe des objectifs précis de lutte contre le sans-abrisme.

Je soutiens les **accueils de jour**, qui sont des lieux de répit, de satisfaction des besoins fondamentaux mais aussi d'accès aux droits et à la santé.

Je mets à disposition des personnes sans abri des **espaces de stockage gratuits**.

Je développe les **toilettes publiques** et l'**accès aux douches** pour les personnes sans abri, ainsi que des projets de laverie solidaire.

Je **bannis tout dispositif « anti-SDF »** qui porte atteinte à la liberté d'aller et venir ou de s'installer dans l'espace public.

En appui aux politiques d'hébergement de l'État ou en vertu de la clause générale de compétence de ma commune, **j'héberge les personnes sans abri** dans les bâtiments communaux vides dès lors qu'ils sont adaptés et décents.

Je m'assure que les principes **d'accueil inconditionnel** et de **continuité de l'hébergement** s'appliquent dans ma commune : toute personne sans abri, indépendamment de son statut administratif, doit avoir accès à une place d'hébergement et ne peut être remise à la rue sans solution.



Amélioration de l'observation sociale des personnes sans domicile : organisation de Nuits de la solidarité à Arras et Dunkerque ; élaboration (en cours) d'un tableau de bord en continu de connaissance des personnes sans abri et de leurs parcours, via l'outil Synchro, par la MEL.

Signature et suivi de la déclaration des droits des personnes sans abri : ville de Lille, dans le cadre du plan local de lutte contre les exclusions.

Mise à disposition de logements communaux pour l'hébergement de personnes sans domicile : Lille, Villeneuve d'Ascq, petites communes du bassin minier.

Soutien financier au fonctionnement d'accueils de jour : communauté urbaine d'Arras, Ville de Lille.

Espaces de stockage pour les personnes sans abri : mise à disposition de casiers solidaires dans l'espace public, sur orientation du CCAS, par la Ville d'Amiens.



3 278 personnes en demande d'hébergement non pourvue en décembre 2025 dans la région.

Lutter contre les discriminations et la stigmatisation

Je **combats les amalgames ou les représentations réductrices** à l'égard des personnes en situation de précarité **ainsi que toute pratique ou comportement discriminatoire**.

Je soutiens des **actions de testing** dans le parc privé pour qualifier les pratiques discriminatoires et engager les mesures nécessaires pour y mettre fin.

J'engage la collectivité et ses partenaires dans des **démarches collectives de formation et de prévention des discriminations dans l'accès au logement social**.

Je m'assure que le personnel de la commune en charge de l'accueil et de l'information des demandeurs de logement social est **formé pour fournir une information de manière non discriminante** sur la demande de logement social.

Je demande la **transparence sur les critères de sélection et d'attribution de logement social** et veille à ce que **l'objectif de mixité sociale et l'utilisation qui en est faite ne freinent pas l'accès au logement des plus modestes**.



Formation à la prévention des discriminations liées au logement : kit et modules de sensibilisation aux discriminations dans l'accès au logement social développé par l'IREV (centre de ressources politique de la ville) et l'Union régionale pour l'habitat, formation à la demande des territoires, comme par exemple par la CUD ou la communauté d'agglomération Hénin-Carvin.



27 % de chances en moins de trouver un logement locatif privé pour les personnes ayant un patronyme suggérant une origine maghrébine (*testing du collectif Kifkif réalisé en 2018 dans les aires urbaines de plus de 50 000 habitants de la région*). Les aires urbaines d'Amiens, Béthune, Douai-Lens, Lille et Saint-Quentin étaient celles où les discriminations étaient les plus marquées.

Un [testing national des guichets d'enregistrement de la demande de logement social](#) mené en 2022 révélait que 22 % des guichets testés dans la région formulent des réponses plus favorables à la candidate « d'origine française présumée » qu'à la candidate « d'origine africaine présumée ».

Reconnaître la place et la parole des citoyens, de la société civile et des personnes mal logées

J'associe les habitants aux projets du territoire, je favorise leur expression et leur implication et je soutiens leurs initiatives.

Je **donne une place aux personnes mal logées et en précarité dans des espaces de concertation** et de co-construction des politiques publiques qui les concernent.

Je reconnais les associations dans leur **rôle d'interpellation** et je respecte les **libertés associatives**.

Je favorise les **conventions pluriannuelles** dans le financement des associations, plus sécurisantes que les appels à projets

annuels, pour permettre aux associations de se projeter au-delà du court terme.

Je développe des **espaces de dialogue avec les acteurs associatifs** pour lutter conjointement contre le mal-logement et les exclusions.

Je **rends compte** régulièrement à mes concitoyens de mes actions en faveur de l'habitat et du logement.



Association des personnes mal logées aux projets les concernant : association d'un groupe de quarante personnes ayant connu la pauvreté à l'élaboration du plan lillois de lutte contre les exclusions ; association des voyageurs aux évolutions du règlement intérieur des aires d'accueil dans la MEL.



32 % des associations des Hauts-de-France (tout champ d'intervention confondu) envisagent de diminuer leurs activités en raison de leur fragilisation financière ([enquête Santé financière des associations](#), observatoire régional de la vie associative, 2025).

FONDATION POUR LE LOGEMENT HAUTS-DE-FRANCE

ADRESSE 55, rue Pascal
59000 LILLE

MAIL hauts.de.france@fondationpourlelogement.fr

TÉLÉPHONE 03 20 14 34 54

www.fondationpourlelogement.fr

**FONDATION
POUR LE
LOGEMENT**

Un combat en héritage